



ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES

FONDATION JEAN LECLANT

## APPEL À CANDIDATURES 2025

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui est l'une des cinq Académies constitutives de l'Institut de France, abrite depuis 2014 en son sein une fondation sous égide dédiée à la mémoire de l'égyptologue Jean LECLANT qui fut son secrétaire perpétuel de 1983 à 2011.

Due à la générosité de Marie-Françoise LECLANT, la Fondation « Jean LECLANT » a pour but d'aider la recherche archéologique dans la vallée du Nil (Egypte, Soudan) et la publication des travaux d'égyptologie. Elle pourra, le cas échéant, soutenir des actions scientifiques de haut niveau menées dans d'autres pays du monde que Jean LECLANT affectionnait (Proche-Orient, Japon, Chine).

Le Prix annuel Jean et Marie-Françoise LECLANT, d'un montant de 10.000 €, sera décerné à une personne physique ou morale (centre de recherche, association savante, ...), dont les recherches auront notablement enrichi notre connaissance dans les domaines d'étude cités ci-dessus. Il contribuera à favoriser la poursuite de ses travaux et la diffusion de leurs résultats (missions, fouilles, publications de travaux d'érudition).

Les dossiers de candidature devront être envoyés, **en 15 exemplaires**, pour le **vendredi 25 avril 2025 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Secrétariat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23 Quai de Conti, 75270 Paris Cedex 06 – CS90618.

Ils devront impérativement réunir les pièces suivantes :

- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé du candidat ;
- une notice de présentation des travaux réalisés et/ou des projets de recherche ;
- s'il y a lieu, une liste des publications parues rendant compte des travaux déjà effectués (rapports, articles, ouvrages...).

Un fichier électronique PDF unique de chaque dossier de candidature devra également être transmis au secrétariat de l'Académie à l'adresse suivante : [secretariat2@ai-bl.fr](mailto:secretariat2@ai-bl.fr).

Pour plus d'informations, voir sur notre site [www.ai-bl.fr](http://www.ai-bl.fr), rubrique « Prix et Fondations ».